

Validation des données à produire pour l'état des lieux du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône

Nombre de membres

47

COMMISSION LOCALE DE L'EAU Cèze & petits affluents du Rhône

Nombre de présents

22

Séance du 11 décembre 2025

Pouvoirs :

5

Nombre d'absents

25

Quorum

25

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 10h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône dûment convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni sous la présidence de M. TRICHOT Benoît, Président de CLE.

Etaient présents

- Mme GARNIER (Office de tourisme Provence Occitane)
- Mme GELY (DDT 48)
- Mme KUNG (Agissons pour le Climat, Alternatives Citoyennes Gard rhodanien)
- Mme PASCAL (Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles)
- M. AUDU (ASA d'irrigation de la région de St Jean de Maruéjols)
- M. BALMELLE (Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes)
- M. CARTAILLER (Syndicat mixte des Gorges du Gardon)
- M. COULET (Fédération associations Cévenoles Environnement Nature)
- M. DEHOUX (Transition Energétique & Environnementale en Cèze Cévennes)
- M. DE LA RUE DU CAN (Communauté de Communes du Mont Lozère)
- M. MANCHE (Parc National des Cévennes)
- M. PIALET (Consommation Logement Cadre de Vie)
- M. PIZON (France nature environnement Occitanie)
- M. RAVEL (Fédération pêche et protection des milieux aquatiques du Gard)
- M. REYDON (Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère)
- M. RIEU (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, SCoT)
- M. RIVIERE (Agence de l'Eau RMC)
- M. ROBERT (Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale)
- M. SCORSONE (Conseil départemental du Gard)
- M. TELLIER (DDTM30)
- M. TRICHOT (Syndicat ABCèze)
- M. VIGOUROUX (Communauté de Communes de Cèze Cévennes)

Pouvoirs

- M. BONNETAIN (CLE de l'Ardèche) à M. BALMELLE
- M. ITIER (Communauté de Communes de Cèze Cévennes) à M. VIGOUROUX
- M. PORTAL (Chambre d'Agriculture du Gard) à M. AUDU
- M. RIGOLE (Fédération de l'Hôtellerie de plein air d'Occitanie) à Mme GARNIER
- Agence Régionale de Santé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

Absents :

- Mme BATLLE (DREAL Occitanie)
- Mme MASSEBEUF (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
- Mme RIEU FROMENTIN (Conseil départemental de l'Ardèche & PNR des Monts d'Ardèche)
- M. AIGOIN (Conseil départemental de la Lozère)
- M. ALZAS (Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche)
- M. BONNETAIN (CLE de l'Ardèche)
- M. BOYER (CLE des Gardons)
- M. BRUNEL (La Coopération agricole Occitanie)
- M. CARROT (DDT 07)
- M. DELVALLEE (Office Français de la Biodiversité)
- M. DUBOIS (Agence Régionale de Santé)
- M. DUCROS (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien)
- M. GONNET (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche)
- M. HILLAIRE (Syndicat mixte du Pays des Cévennes)
- M. ITIER (Communauté de Communes de Cèze Cévennes)
- M. JOUVE (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien)
- M. LEMBOULAS (Association « renouveau de la Pomme – 100 % Cévennes »)
- M. PORTAL (Chambre d'Agriculture du Gard)
- M. RIGOLE (Fédération de l'Hôtellerie de plein air d'Occitanie)
- M. SERRE (Communauté de Communes du Pays d'Uzès)
- M. TREMOULET (Syndicat mixte du PETR Uzège-Pont du Gard)
- M. VARIN D'AINVELLE (Communauté d'agglomération Alès)
- M. VERDIER (Conseil régional d'Occitanie)
- Chambre de commerce et d'industrie du Gard

Secrétaire de séance : M. VIGOUROUX

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n 30-2025-02-20-00001 portant création de la Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du « bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône » ;

VU le règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cèze et petits affluents du Rhône adopté par délibération CLE n°2025-05 ;

Le quorum de la CLE étant atteint, il est procédé à la validation des données à produire pour l'état des lieux du SAGE, dans les formes réglementaires.

En commissions thématiques organisées le 9 octobre 2025, les participants ont mis en commun leurs besoins de connaissances pour établir l'état des lieux du SAGE.

Parmi les besoins de connaissances exprimés, 5 sujets ressortent pour lesquels les données sont à produire en réponse :

- 1/ Inventaire exhaustif des zones humides (extension périmètre SAGE)
- 2/ Etude globale des modalités techniques pour conserver l'eau et la restituer (panel outils)
- 3/ Etude socio-économique des usages de l'eau
- 4/ Synthèse des prélèvements en eau réalisés par usages et par ressources exploitées
- 5/ Suivi de la fréquentation touristique des sites de baignade

Suite à la présentation de ces données à produire, menant parfois à des études complémentaires à demander à la structure porteuse du SAGE (ABCEZE), M. TRICHOT, en qualité de Président de CLE, soumet cette liste à validation des membres présents et représentés.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

La liste des données à produire pour établir l'état des lieux du SAGE est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Cette dernière sera transmise à la structure porteuse du SAGE, le Syndicat ABCèze, qui étudiera les moyens humains et financiers à mobiliser et la possibilité d'inscription dans son budget 2026 (ou suivant).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
M. TRICHOT Benoît
Président de la CLE du SAGE Cèze et
petits affluents du Rhône



Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en préfecture le : .../.../.....
La publication le : .../.../.....
A Saint Ambroix le